



**ASSOCIATION AVALLON
MORVAN
pour la PECHE**

Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON
89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Local de l'association : 17, rue Maison Dieu AVALLON
89200 Tél/Fax. : 03 86 34 15 30

Site internet : <http://aamp.chez.com/>

RAPPORT MORAL
de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association
A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)

Assemblée générale annuelle ordinaire
annulée
(art.26-27 des statuts)

Copies pour information :

- Sans objet.

Cette assemblée générale devait se dérouler à l'automne 2020, elle a été annulée pour cause du Covid-19. Elle devait permettre le renouvellement du bureau qui est repoussé à l'automne 2021. Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité pour l'année écoulée.

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

1.1 Le domaine de pêche de notre Association

Nous souhaitons consolider nos parcours de pêche sur le domaine de notre association, de sorte à mettre à votre disposition des sites de pêches variés et complémentaires. C'est ainsi qu'en 2017 nous avons signé un contrat de partenariat avec la commune de Girolles qui nous a confié la gestion de son étang. Il est destiné à la pêche au coup. Nous venons de signer un autre contrat de partenariat avec la commune de Fontenay-près-Vézelay qui nous a confié la gestion du petit étang Sainte Christine. C'est un très petit plan d'eau, classé en 1 ère catégorie, qui est situé sur le ru de Soevres. Nous procédons régulièrement à l'alevinage de ces 2 plans d'eau.

1.2 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche reste inchangé pour cette année. Une augmentation du prix des cartes de pêche cette année aurait paru tout à fait inacceptable.

Détail de la répartition financière des cartes de pêche

Produits	AAPPMA	FDAAPPMA	Redevance	Cotisation	EHGO	Total en €
			agence de l'Eau	FNPF		
EHGO	23,00 €	20,50 €	8,80 €	27,40 €	20,30 €	100,00 €
CPMA « Personne majeure »	23,00 €	20,50 €	8.80 €	27,40 €		79,70 €
CPMA « Découverte femme (à 1 ligne) »	9,50 €	11,30 €	8.80 €	5,40 €		35,00 €
CPMA « Personne mineure (moins de 18 ans) »	7,60 €	10,20 €		2,70 €		20,50 €
CPMA « Découverte moins de 12 ans (à 1 ligne) »	2,00 €	3,50 €		0.50 €		6,00 €
CPMA « Hebdomadaire »	8,50 €	11,50 €	3.80 €	9,20 €		33,00 €
CPMA « Journalière »	3,30 €	4,80 €	1.00 €	2,90 €		12,00 €

Nous n'avons plus qu'un dépositaire pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon, le magasin de pêche «Au fil de l'eau ». La boutique « La Quarréenne » située à Quarré-les-Tombes n'a pas souhaité continuer pour des raisons personnelles.

Il faut noter que 1/3 des pêcheurs prennent directement leur carte par internet ; ce chiffre est stable par rapport aux années précédentes.

La Fédération a reconduit son nouveau dispositif de paiement de la carte de pêche par

mensualisation. Ce mode de paiement concerne uniquement la vente par internet.

La réduction du coût de la carte de 50 % pour les cartes de pêche prises après le mois de septembre a été reconduite en 2020. Le nombre de cartes d'automne vendues par notre AAMP est passée de 3 à 15 soit une augmentation de 400%. La vente des cartes de pêche a connu une baisse de 6,5% pour l'année passée ; ce qui reste encore acceptable compte-tenu des contraintes liées au Covid-19.

1.3 Pêche - Comité Bourgogne Franche-Comté.

Les fédérations de Bourgogne Franche-Comté ont fait un effort cette année pour respecter une date d'ouverture commune pour le carnassier. Le département de la Nièvre a décidé de respecter la date d'ouverture du carnassier établie au niveau nationale. Cependant une grande moitié des 4 grands lacs du Morvan sera placée en réserve « sandre et brochet » pour 4 semaines donc jusqu'au 22 mai selon l'arrêté préfectoral rédigé pour 5 ans par la préfète de la Nièvre.

Cartes de pêche	Tarifs 2020	Tarifs 2021
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	79,70 €	79,70 €
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	100.00 €	100.00 €
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	20.50€	20.50€
Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)	35,00 €	35,00 €
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	6.00 €	6.00 €
CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	12.00 €	12.00 €
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion)		

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche à 1 ligne	35.00 €	35.00 €
CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche	33.00 €	33.00 €

1.4 Evolution de la réglementation en 2021 pour le département de l'Yonne

Peu de nouveautés dans la réglementation de la pêche dans notre département pour cette nouvelle année.

1.5 L'O.F.B. Office Français de la Biodiversité

Le nouvel Office résulte de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB ex Onéma) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). L'O.F.B doit contribuer à l'exercice de la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche. Notre Fédération a provoqué une réunion avec le Préfet et le directeur de la D.D.T. pour demander à l'A.F.B. d'effectuer les missions de police de la pêche (elle estimait que ce n'était pas dans ses missions)

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2020 ET PERSPECTIVES 2021 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2020

Cette année, tout à fait exceptionnelle, a été marquée par de fortes variations sur les ventes des permis de pêche. On note -5,8% sur les cartes complètes, + 14% pour les cartes journalières, +10% pour les personnes mineures, + 400 % permis d'automne., les cartes découverte jeunes qui augmente de nouveau après une forte chute l'année dernière.

2.2 Garderie

Notre AAPPMA dispose désormais de 3 gardes particuliers :

- Monsieur Pascal Douchez (06 30 82 68 87) qui est déjà garde depuis plusieurs années,
- Monsieur Thierry Brossaud (06 20 28 34 78), qui a été assermenté à l'automne 2020,
- Monsieur Christophe Gagnard (07 60 74 13 65) qui vient d'être assermenté. Il

se chargera tout particulièrement de la garderie sur le lac du Crescent et de la Cure.

- N'hésitez pas à le contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine.

La garderie est également effectuée par l'OFB et la gendarmerie.

2.3 GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles ont été réalisés en 2020 sur le Trinquelin et sur la Cure. Un nouvel inventaire est en cours afin de procéder à l'enlèvement de très gros embâcles qui sont de nouveau apparus sur la moyenne Cure entre Crescent et Malassis.

2.4 Avallon Station Verte - Station Pêche

La ville d'Avallon a souhaité créer un label complémentaire « Station Pêche » pour développer le tourisme Pêche dans l'Avallonnais.

La Station Pêche labellisée « Parcours FAMILLE » sera finalement implantée au niveau du camping municipal de Cousin-la-Roche. Le budget est enfin bouclé et les travaux débiteront très prochainement.

2.5 Cormorans

Nos autorisations de tir ont été reconduites pour Marrault et le Griottier Blanc ; elle n'a pas été reconduite pour le Crescent car l'accord de EDF a un peu tardé.

2.6 Parcours de pêche et hébergements

Parcours de pêche labellisés

- Le Réservoir du Griottier Blanc à Quarré Les Tombes dédié à la pêche à la mouche fouettée a reçu la labellisation « Parcours PASSION » de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

Hébergements-pêche qualifiés

- Le Camping "Sous Roche" à Avallon ,
- Gîte "La Méluzine " à Magny - Hameau de Méluzien

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2020

Nous venons de connaître durant 4 années consécutives un étiage sévère qui s'est de nouveau traduit par un fort déficit d'eau jusqu'à mi-décembre. Notre région a été particulièrement impactée cette année par la sécheresse avec 6 mois sans précipitations significatives. Nous avons de nouveau constaté un assèchement complet de la Romanée et de tous les ruisseaux. Les faibles précipitations de décembre ont

cependant permis aux truites de remonter pour frayer dans les ruisseaux. A ce jour, le déficit en eau est comblé. Les pertes en truitelles juvéniles, qui se répètent depuis 3 années, vont se traduire par une forte baisse de la population de truites.

3.2 Entretien - nettoyage

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisée par l'Esat de Montsaugé,
- 2 journées de nettoyage pour la pêche et les abords du Griottier Blanc.

L'Association de Défense du Trinquelin à laquelle nous participons, a effectué, cette année encore, plus d'une dizaine de journées de nettoyage sur la Brinjame, le Trinquelin, le Cousin et les ruisseaux affluents.

3.3 Pollution

Aucune pollution significative ne nous a été signalée cette année.

3.4 Alevinages

- Alevinages d'ouverture : 200 kg de truites TAC surdensitaires répartis sur la Basse Cure et sur le Cousin à l'aval d'Avallon, et réalisé en mars,
- Alevinages du Griottier Blanc : 330 kg de truites Arc en Ciel
Alevinage de l'étang de Soevres : 50 kg de gardons et de truites

Pensez à limiter vos captures en fario et à les remettre à l'eau avec précautions pour préserver la souche.

3.5 Etang du Griottier Blanc

La vidange a enfin pu être réalisée avec une dérogation accordée par la DDT malgré l'arrêté sécheresse. Les résultats de la pêche sont les suivants :

- 600 kg de gardons et 35 grosses perches,
- 1 silure de 90 cm prélevé,
- 1 black-basse de 45 cm,
- 1 carpe de 60 cm,
- 1 amour blanc de 50 cm,
- 400 kg de perches arc-en-ciel détruites,
- 30 truites.

Tous les poissons ont été transférés à Marrault sauf les perches soleil et le silure.

Demande prolongation de la période de pêche. Le réservoir mouche du Griottier Blanc a été classé comme lac de montagne et bénéficiera d'un règlement particulier ; on pourra ainsi prolonger la période de pêche jusqu'à début novembre. L'arrêté préfectoral n'est toujours pas paru.

Travaux O.N.F. pour la continuité écologique

ONF a réalisé les travaux suivants :

- Réalisation d'un seuil empierré sur le chemin afin de créer un trop-plein en cas de

très fortes précipitations afin d'éviter l'inondation de la route,

- Suppression de la vanne murale assurant la liaison entre le ruisseau et l'étang,
- Séparation du ruisseau de l'étang dans le cadre de la continuité écologique,
- Ouverture du busage du ruisseau de contournement. Cette partie des travaux présente des difficultés, tant au niveau sécurité des promeneurs que pour son franchissement par les truites.

3.6 Pêche électriques

La Fédération de pêche a de nouveau réalisé des pêches électriques sur la moyenne Cure et le Chalaux pour faire le bilan de la population de salmonidés, suite à l'augmentation des débits réservés en aval des barrages du Morvan. La densité de truites semble stabilisée avec une légère augmentation de la taille des poissons et une belle population de truitelles de l'année. La population d'écrevisses « signal » se porte malheureusement toujours aussi bien.

3.8 Usine d'eau potable de Saint Agnan.

Je vous rappelle tout d'abord que le lac et l'usine de traitement d'eau potable du Syndicat Terre Plaine Morvan qui est au pied de la digue sont situés dans le département de la Nièvre ; le Trinquelin pénètre dans le département de l'Yonne une centaine de mètres à l'aval du barrage.

Le bac de surverse des boues de lavage des filtres à sable et charbon est saturé depuis plusieurs années et le Syndicat des Eaux « Terre plaine Morvan » refuse de procéder au curage des boues qui se déversent ainsi dans la Trinquelin. Les actions répétées de l'Association de sauvegarde du Trinquelin ont poussé le SITPM à réaliser un second bassin de décantation des eaux de surverse qui n'apportera malheureusement pas d'améliorations dans la mesure où ces bassins ne sont jamais curés et débordement dans le Trinquelin.

4) ACTIONS SPÉCIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux / Entretien

Etang du Chapitre

-1 journée pour le débroussaillage de la digue,

Etang de Marrault

-1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,

Empoissonnements réalisés cet année

Marrault :

- 600 kg de gardons
- 100 kg de brochetons d'un été

Nous avons retrouvé quelques grosses carpes mortes durant le mois de décembre ; cette mortalité, régulièrement observée en étang, peut être due à la présence d'un

virus, « la virémie printanière de la carpe », mais elle peut aussi résulter du manque de précautions de quelques carpistes (absence de béthadine, d'épuisette adaptée, de tapis de réception).

Girolles :

- 150 kg de gardons.

Soeuvres :

- 30 kg de gardons

4.2 Chapitre

Le nouveau moine laisse passer un peu d'eau et de ce fait le niveau d'eau a de nouveau très fortement baissé cet été.

La vidange du Chapitre est prévue au printemps prochain ; le poisson récupéré sera transféré à Marrault.

4.3 Etang de Girolles

Le niveau d'eau à fortement baissé durant l'été, mais aucune mortalité n'a été observée.

4.4 Etang de Marrault

Le chemin d'accès est endommagé et comporte de nombreux nids de poule qui devront être rechargés au printemps.

Nous avons également en projet la réalisation des pontons de pêche repartis sur les 2 rives de l'étang. Les devis sont en cours d'établissement.

Acquisition de l'étang de Marrault

Nous vous rappelons que lors de l'acquisition de l'étang par la Fondation des pêcheurs, nous nous sommes engagés à verser une participation de 20 000 €. suivant l'échéancier suivant ; 13 000€ en 2019, 4 000€ en 2020 et 3 000 € en 2021.

Nous n'avons pas encore signé la convention avec la Fondation et la Fédération pour la gestion de l'étang.

Nous établirons ensuite un Plan de Gestion quinquennal que nous devons respecter.

Nous devons également établir une ORE (Obligation Réelle Environnementale) afin de conserver la qualité et la biodiversité du site.

5) RESULTATS FINANCIERS 2020 ET PREVISION BUDGETAIRE 2021 :

En bref, et comme vous le constaterez à la présentation des comptes 2020 arrêtés au 31 décembre 2020 :

- Les recettes sont de nouveau conformes aux prévisions,
- Les dépenses conformes au budget prévisionnel prévu déficitaire (encore merci à

Pierre Fouilloux notre trésorier)

- Présentation des comptes 2020 arrêtés à fin décembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2020
- Approbation des comptes 2020 par le bureau et quitus des vérificateurs .
- Présentation du budget prévisionnel 2021.
- Rapport moral 2020 du président.

Conseil d'administration de l'AAMP :

Il n'y a pas eu de changement au bureau durant l'année 2020.

Questions diverses : sans objet

Daniel Lulic

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Lulic', is centered below the printed name and title. The signature is written in a cursive style with a large initial 'D'.

N.B.

L'assemblée générale n'ayant pas eu lieu, le rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2020 pourront être consultés sur notre nouveau site <https://avallon-morvan-peche.fr/>